

Adresse visiteurs :  
Rue Royale, 204  
1000 Bruxelles

1010 Bruxelles, le 28 janv.-03 Cité  
Administrative de l'Etat Quartier  
Arcades - Bloc D - 3e étage  
Boulevard Pachéco, 19, Boîte 0 19  
☎ 02/210.55.11  
📠 02/210.55.61

## ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'organisation  
Matérielle et financière et des  
Structures de l'enseignement fondamental  
et de  
l'enseignement spécial

CIRCULAIRE N°000459

du 28 janvier 03

#### **Objet Organisation d'une classe-passerelle durant l'année scolaire 2003-2004.**

Réseaux: Tous  
Niveaux et services : Fondamental et secondaire  
Période :

- A Messieurs les Gouverneurs de Province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire subventionné ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires de la Communauté française ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires officielles subventionnées,
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires libres subventionnées ;

Pour information :

Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ; Aux associations de parents ; Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Autorités:** Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental  
Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial  
**Signataire:** Lise-Anne HANSE  
**Gestionnaires :** Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
**Personne(s) ressource(s) :** Sabine HELBO  
**Référence facultative:** LAH/CLL/SH/SDD

**Renvoi(s) :** -  
**Nombre de pages :** - **texte:** 2 p.                      - **annexe :**  
**Téléphone pour duplicata:** 02/210.56.89  
**Mots-clés :** Primo-arrivant ou classe-passerelle

Les établissements qui souhaitent organiser une classe-passerelle visant à l'insertion des élèves primo-arrivants durant l'année scolaire 2003-2004 en feront la demande **avant** le 1<sup>o</sup> mars 2003.

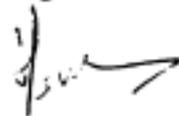
La demande sera motivée et comprendra, notamment, les éléments suivants

- 1<sup>o</sup>) le projet d'accueil, d'orientation et d'insertion des élèves primo-arrivants ;
- 2<sup>o</sup>) l'expérience éventuelle de l'établissement scolaire dans ce domaine;
- 3<sup>o</sup>) les collaborations éventuelles avec d'autres établissements scolaires ;
- 4<sup>o</sup>) l'accessibilité de l'établissement scolaire pour les primo-arrivants ;
- 5<sup>o</sup>) l'évaluation **qualitative et quantitative** de l'action en faveur de l'accueil, de l'orientation et de l'insertion des élèves primo-arrivants (pour les écoles ayant organisé une classe-passerelle durant l'année scolaire 2002-2003).

La demande sera adressée à :

Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale f. f.  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Boulevard Pachéco, 19 bte 0  
1010 BRUXELLES

La Directrice générale f.f.,



Lise-Anne HANSE